

## **Séance du conseil communal du 22 mai 2024**

*Présents : GOERES Jill, bourgmestre ; CLASSEN Norbert, échevin, WOHLFART Nathalie, échevine, BOHNENBERGER Emile, KARTHEISER Gilles, PESCH Max, SCHMIT Nico et WINTERSDORF Bibi ; conseillers ; KRING Alain, secrétaire.*

*Absents excusés : FISCH Laurent, conseiller municipal.*

### **Ordre du jour**

1. Signature des délibérations de la dernière séance
2. Liste des débiteurs en retard de paiement pour l'année 2023
3. Approbation d'une concession de columbarium dans le cimetière de Bech
4. Adaptation des tarifs du cimetière
5. Demandes de subsides
6. Approbation des plans de répartition
7. Présentation et discussion d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle maison communale à Bech, Hanner Bra
8. Questions et communications des membres du conseil communal et des citoyens

#### **Point 1 :**

Les résolutions adoptées lors de la dernière réunion du conseil communal ont été approuvées à l'unanimité par les membres du conseil communal présents.

**Point 2 :** Après la clôture de l'exercice 2023, un montant total de 1.888,99 € restait dû à la commune. A l'unanimité, le conseil communal a donné mandat au percepteur de recouvrer les montants dus.

**Point 3 :** une concession pour une durée de 30 ans a été accordée dans le cimetière de Bech pour une tombe de columbarium.

**Point 4 :** Le tarif existant pour le creusement des tombes, l'inhumation des urnes et la dispersion des cendres date de 2014. Depuis des années, la commune a confié le creusement des tombes à un prestataire de services. Or, ce dernier a annoncé une augmentation considérable de ses prix avec effet au 01/06/2024. Le collège échevinal a donc proposé d'adapter les tarifs communaux aux coûts réels encourus. Le conseil communal a décidé à l'unanimité d'adapter les tarifs comme suit :

- creusement d'une tombe en simple profondeur : 1.100 €.
- Creusage d'une tombe en double profondeur : 1.450 €.
- Mise en terre d'une urne dans une tombe : 200 € (inchangé)
- Inhumation d'une urne dans une tombe de columbarium : 100 € (inchangé)
- Dispersion des cendres sur la pelouse du souvenir : 100 € (inchangé).

#### **Point 5 :** Demandes de subventions

- Conformément au règlement de subvention adopté par le conseil communal le 8 février 2024, la commune de Bech prend en charge la moitié des frais de réparation et d'acquisition des instruments de musique, avec un maximum de 1.500 €, ainsi que des

uniformes. Selon le décompte présenté de l'année 2023, la société de musique reçoit donc un montant total de 1.852,65 €.-

- Pour les festivités du 50<sup>e</sup> anniversaire, une aide financière de 2.500 € a été accordée au Dësch-Tennis Bech.

- La Chorale Ste Cécile Hemstal avait introduit le 9 mai 2024 une demande de soutien financier en raison des frais engagés en 2023 dans le cadre des festivités de son 125<sup>e</sup> anniversaire, qui s'élevaient au total à 3.971,71 €. Etant donné qu'une aide financière de 2.500 € a déjà été accordée à l'association par décision du conseil communal du 22 février 2023, pour ces mêmes festivités, et que le règlement de subsides existant est seulement en vigueur depuis 2024, le conseil communal a décidé à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à la demande.

**Point 6 :** Les plans de lotissement suivants ont été adoptés à l'unanimité :

- Division d'un terrain à Geyershof, enregistré au cadastre sous le numéro 186/699, en 2 lots.

- Nouvelle répartition de plusieurs parcelles à Kobenbour, cadastrées sous les numéros 7/1546, 543/1487, 543/1488 et 554/1774.

**Point 7 :** Le bureau d'études MC Consulting, mandaté par le collège échevinal, a présenté au conseil communal une analyse de l'évolution démographique probable et des besoins qui en découlent au sein de l'administration communale. Il en ressort la nécessité de créer des locaux supplémentaires. Le bâtiment communal existant ne répond plus aux exigences d'une administration moderne et adaptée à la mobilité. Dans cette optique, le bureau d'étude a procédé à une analyse des forces et des faiblesses de deux alternatives. D'une part, les plans élaborés par l'ancien collège échevinal pour la transformation et l'extension du bâtiment communal existant ont été examinés du point de vue de la fonctionnalité et des coûts. D'autre part, la possibilité d'une nouvelle construction sur le terrain du centre culturel Hanner Bra a été présentée.

Le collège échevinal ensemble avec le conseil communal ont convenu de prendre le temps d'assimiler les informations qui viennent d'être obtenues, avant de mener les discussions et d'échanger les points de vue lors d'une séance de travail ultérieure.

**Point 8 :** Questions et communications des membres du conseil communal et des citoyens

Le collège échevinal a fait savoir que lors de l'appel à candidature pour le poste supplémentaire au sein de l'administration, seules deux candidatures valables ont été reçues, mais qu'elles ne correspondent pas au profil indiqué. Le Conseil échevinal va donc procéder à un nouvel appel à candidature.

Le conseiller communal Gilles Kartheiser a demandé pourquoi la commune de Bech, en tant que fournisseur d'eau autonome qui investit beaucoup dans les infrastructures d'eau potable, n'a pas été retenue lors de la dernière certification « Drëpsi » de l'administration des eaux. L'échevin Norbert Classen a expliqué qu'il fallait pour cela répondre à différentes exigences légales, comme par exemple la clôture des différents captages de sources. Mais comme la commune n'est pas encore partout propriétaire des terrains qui l'entourent directement, cela n'a pas encore pu être réalisé partout.

En outre, le conseiller Kartheiser s'est enquis des nouvelles concernant l'ancienne piste de stock-cars, mentionnée récemment dans un article de presse. Le collègue échevinal a expliqué que l'Etat est propriétaire du terrain et qu'il doit prendre les mesures nécessaires. Etant donné que l'ancienne piste se trouve dans la zone d'alimentation des captages de sources dans le Burlach, le collègue échevinal va se renseigner auprès des autorités compétentes et s'engager pour une élimination rapide du site pollué.

Enfin, la conseillère communale Bibi Wintersdorf a demandé, pour des raisons de sécurité, la mise en place d'un panneau « vitesse au pas » sur la piste cyclable à Bech, à hauteur de l'aire de jeux sur la « Gare de Bech ». Le collègue échevinal est d'accord avec les préoccupations exprimées, mais explique que la signalisation sur la piste cyclable relève de la compétence de l'administration des routes. La demande correspondante sera transmise à l'autorité compétente à Echternach.